

# LE PUBLICISTE.

Quartidi 4 Vendémiaire, an VII.



Arrivée à la Havane d'un bâtiment espagnol chargé de quatorze mille piastres. — Arrivée à Milan de plusieurs généraux et de trois régimens de cavalerie. — Arrestation à Turin d'un prétendu prince de Hohenlohe. — Prise de Castlebar et de six piéces de canon par les troupes françaises débarquées en Irlande. — Noms des citoyens qui ont remporté les différens prix à la fête du 1<sup>er</sup> vendémiaire.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 35 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n<sup>o</sup> 423, butte des Moulins, à Paris.

## ESPAGNE.

De Vigo, le 15 fructidor.

Une frégate espagnole, partie de la Havane avec 14 millions de piastres, vient d'arriver dans ce port. Elle amène le gouverneur, frère du prince de la Paix.

## ITALIE.

De Milan, le 27 fructidor.

Le commandant de la place a fait publier, ces jours passés, une proclamation, à l'effet de renouveler les sermens de sûreté.

D'un autre côté, l'épuration dans les administrations de l'armée, ordonnée par le commissaire général Aubernon, va, dit-on, son train. Une douzaine d'individus ont été expulsés ces jours derniers des bureaux administratifs.

Les généraux Lapoype, Belair, & deux adjudans-généraux, viennent d'arriver à Milan, ainsi que les citoyens Mangourit, chargés d'affaires à Naples, & Mechain, commissaire à Malte.

Il vient d'arriver aussi trois régimens de cavalerie. Ils ont suivi d'une quinzaine de mille hommes.

Le général Leclerc est parti pour Paris. Son aide-de-camp & le général Labuz Pont accompagné aux îles Boronées, & de-là jusqu'à Turin.

De Turin, le 26 fructidor.

Un prétendu prince de Hoenlehe a passé ici ces jours derniers, venant, disoit-il, de l'armée autrichienne de Venise, & allant en Suisse. Ses papiers paroissent en règle; mais le gouvernement l'a fait prier de partir. Après son départ, on découvrit qu'il n'étoit qu'un imposteur; on envoya à sa suite, & on l'arrêta sur la frontière. On dit que cet homme avoit joué un rôle dans la guerre des Liguriens, & qu'on a trouvé sur lui des papiers importants.

Du 29. — La garnison française de la citadelle avoit formé une nombreuse musique, qui donnoit tous les soirs des

concerts sur le bastion du côté de la ville, attendant à la promenade la plus fréquentée. Des individus, composant cette musique, se sont permis de mêler aux airs républicains des chansons contre le roi & contre la nation piémontaise; ce qui a failli faire naître les plus tristes catastrophes. On assure que, sur les plaintes du gouvernement, la musique n'aura plus lieu le soir.

## DANEMARCK.

De Copenhogue, le 17 fructidor.

Le gouvernement danois met sa marine sur un pied respectable. Une escadre danoise vient de passer le Sund; elle est composée de quatre ou cinq frégates. La garnison de la citadelle de Cronembourg a été renforcée de cent artilleurs. Le corps de marine est parti d'ici ces jours passés pour se rendre à Helsingot. La garnison de chaque vaisseau stationné dans le Sund a été renforcée de 50 hommes, tirés des chasseurs actuellement à Helsingot.

L'envoyé d'Angleterre, lord Fitzgerald, est parti subitement pour Helsingot.

## AUTRICHE.

De Vienne, le 23 fructidor.

On attend ici dix-huit bataillons de croates; ils occuperont un camp à Neustadt, où ils attendront leur destination ultérieure.

Le citoyen Mareschaldi, ministre de la république d'Alsace, n'ayant pu se faire légitimer, partira sous peu de jours.

Jamais les couriers n'ont été si fréquens que depuis quinze jours, tant pour notre cour que pour les ministres étrangers. Le prince de Repnin va très-souvent voir manœuvrer nos troupes. Hier, les régimens de cavalerie qui sont ici en garnison, ont manœuvré en sa présence; ils étoient en grande tenue.

Le baron de Thugut jouit toujours d'un grand crédit: il est ce qu'il étoit il y a huit mois.

Le thermometre politique est à la guerre, tandis qu'il est à la paix pour l'Empire.

Le prince russe de Subow est arrivé le 20 à Prague. On dit qu'il ira à Berlin & de-là à Rastadt.

## IRLANDE.

De Dublin, le 14 fructidor.

On assure que les Français ont marché vers Ballina, & qu'ils se sont rendus maîtres de cette place. On a outre que 30 mille Irlandais des comtés de Leitrim & de Sligo, se sont joints à eux, & ont juré de ne point déposer les armes que l'Irlande ne fût libre.

Une lettre de Cork confirme la nouvelle répandue concernant les troubles élevés dans cette ville; elle ajoute que l'insurrection fait les plus formidables progrès dans ce comté, & sur-tout aux environs de Bandon, où la milice, loin de s'opposer aux insurgens, déserte & se mêle avec eux.

Au moment où le courrier alloit partir, nous apprenons qu'un exprès est arrivé au château avec la nouvelle que le plus grand désordre règne dans les comtés de Meath & de Cavan, où il n'est pas un seul homme qui n'ait pris les armes. Telles sont les expressions de la dépêche.

### A N G L E T E R R E.

De Londres, le 20 fructidor.

La loi martiale a été proclamée à Dublin, et on y a doublé toutes les gardes.

Le roi, par une proclamation en date du 12 fructidor, déclare que toutes les côtes de la Méditerranée ayant quelque rapport avec la France, et entre autres celles de Gènes, et du territoire papal, doivent être considérées en état de d'hostilités, et traitées comme telles par les forces britanniques.

Le général Lake avoit quitté Dublin le 8 fructidor. Arrivé le lendemain soir à un village près de Castlebar, où il avoit donné rendez-vous à toutes les forces du district, il y fut attaqué par l'ennemi qui s'étoit avancé de Killala, après avoir marché tout le soir & toute la nuit précédente. — Les troupes du roi consistoient dans des détachemens de deux régimens de fencibles anglais, des milices de Kilkenny & de Limerick, & de l'artillerie royale irlandaise avec six pièces de campagne. Le général Laxo, après sa défaite, se retira d'abord à Hollymount, distant d'environ sept milles de Castlebar; & ensuite à Tuam. On dit sa perte considérable, & on fait monter à seize le nombre de ses officiers faits prisonniers.

Du château de Dublin, le 12 fructidor.

*William Wickham, écuyer.* . . . .

Je vous prie, dans l'absence du lord lieutenant, d'informer sa grace le duc de Portland, que le 10 au matin, les français ont attaqué le général Lake à Castlebar, avant de lui donner le tems de rassembler toutes ses forces, & l'ont contraint de se retirer. Ce lieutenant-général mande que sa perte n'a pas été considérable; mais qu'il a été obligé d'abandonner six pièces de canon. Il paroît, par une lettre que j'ai reçue aujourd'hui du lord lieutenant, que les français marchent sur Tuam.

Signé, CASTLEBACH.

Witchall, le 20 fructidor.

Au lord maire de Londres,

J'ai l'honneur d'informer votre seigneurie, qu'il paroît, par une lettre que j'ai reçue ce matin du lord lieutenant d'Irlande, datée de Knockhill, le 15 de ce mois, que l'ennemi est toujours maître de Castlebar, mais qu'il y a tout lieu de croire que ses forces ont été beaucoup exagérées.

Signé, PORTLAND.

Des avis particuliers de Dublin portent que les forces de lord Cornwallis sont de 15 mille hommes, & qu'il doit être joint par 2200 hommes des gardes. L'attaque générale a dû avoir lieu le 19. On s'étonne qu'elle ait été différée si long-tems. C'est ce qui prouve que l'ennemi est plus fort qu'on ne l'avoit annoncé.

La frégate française *la Décade*, qui a transporté à la

Guyane quelques déportés, vient d'être prise avec son équipage, fort de 350 hommes.

Il a été mis le 18 un embargo de trois jours sur tous les bâtimens. Il n'est pas encore levé.

Le général Stewart & plusieurs autres officiers viennent de recevoir ordre des bureaux de la guerre de se préparer à retourner en Portugal. On croit qu'ils feront voile de là pour les Indes orientales avec un fort détachement de l'armée anglaise.

Les 3 pour cent consol. sont à 49<sup>3</sup>/<sub>4</sub>.

P. S. Un bruit vague & dénué de vraisemblance se répand que les français débarqués en Irlande ont proposé de rendre les 400 prisonniers qu'ils ont fait lors de leur descente, si on vouloit capituler avec eux. Quelques lettres annoncent même qu'ils se sont rendus au lord Cornwallis. Comme le gouvernement ne laisse arriver d'Irlande que les rapports qui lui sont favorables, on sent quelle confiance on peut accorder à ces sortes de nouvelles.

### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 3 vendémiaire.

Après les cérémonies du Champ de Mars, le directoire a donné au Luxembourg un magnifique repas de soixante couverts. Tout le corps diplomatique, plusieurs généraux & d'autres personnages marquans y avoient été invités. De ce nombre, étoit l'ambassadeur ture; mais comme on est en ce moment incertain sur nos rapports avec la Porte Ottomane, on a remarqué que, contre son usage, son ministre ne s'étoit rendu ni au repas ni à la fête. On a voulu tirer des conséquences politiques de cette absence, peut-être réellement fort indifférente.

— Nous apprenons que le citoyen Lagrange, qui a été culbuté avec son char, en disputant le prix de la course est très-mal des suites de sa chute. C'est le char de Lancher qui a froissé & renversé le sien. On lui avoit dit de toute part prodigué les marques d'intérêt. Le directoire lui avoit aussi-tôt envoyé le citoyen Dulangeon, son chirurgien. Le lendemain François (de Neufchâteau) lui avoit écrit de sa propre main une lettre très-flatteuse, où il ex primoit toute la part qu'il prenoit à son malheur. C'est la place & le char du citoyen Magny qu'avoit pris le citoyen Lagrange, au moment même du départ.

— La retraite volontaire de Lecarlier semble être certaine. Il paroît qu'après quelques incertitudes entre trois concurrens pour le choix de son successeur au ministère de la police, le directoire se décide en faveur du citoyen Arnaud, ci-devant président du tribunal-criminel de Paris.

— Bourguignon-Dnmolard, substitut du commissaire du directoire près les tribunaux du département de la Seine-Lefessier, secrétaire-général de la commission de l'emprunt pour la descente en Angleterre, & Bouassier, commissaire du directoire près les tribunaux d'Ille & Vilaine, sont nommés substituts du commissaire du directoire près le tribunal de cassation.

— Massena est à Paris; il va être employé à l'armée de Mayence.

— L'Opéra vient de nouveau d'être fermé, parce que les artistes n'ont rien reçu depuis quelque tems. L'administration leur a accordé, pendant les jours complémentaires, trois représentations à leur profit; elles leur ont produit une somme d'environ 25,000 francs. Les fonds demandés par le ministre de l'intérieur pour cet établissement, s'élevent à 360,000 fr. pour l'an 7.

— Kosciusko a assisté à la séance du conseil des cinq cents, le 1<sup>er</sup> vendémiaire. Il étoit placé dans la tribune des ambassadeurs.

— C'est par la voie très-suspecte de Londres que paroît être venu le bruit de la déclaration de guerre de la Porte ottomane à la république française.

La gazette de Bude, qui avoit annoncé aussi cette prétendue nouvelle, garde aujourd'hui sur cet événement un silence qui suffiroit pour le faire révoquer en doute, si on avoit pu y ajouter foi.

— Voici les noms des citoyens qui ont remporté les prix dans les divers jeux du Champ-de-Mars :

*Dans la joute.* — Premier vainqueur, Adrien Meyé, âgé de 22 ans, du Gros-Cailou; deuxième vainqueur, Louis Crops, âgé de 26 ans, du Gros-Cailou.

*Lutte.* — Premier vainqueur, Charles-Pierre Oriot, âgé de 33 ans, boucher; deuxième vainqueur, Anne Digot, âgé de 34 ans, bonnetier.

*Course à pied.* — Premier vainqueur, Michel Villomenreux, âgé de 21 ans, sergent-major des grenadiers du corps législatif; second vainqueur, Elic-Nicolas-Stanislas Piette, âgé de 24 ans; employé à la trésorerie; troisième vainqueur, Louis Régnier, âgé de 25 ans, grenadier du corps législatif.

*Course à cheval.* — Premier vainqueur, Alexandre Dubost, ex-officier du génie, âgé de 28 ans; deuxième vainqueur, Antoine-Charles Vernet, peintre, âgé de 40 ans.

*Course sur des chars.* — Premier vainqueur, Théodore Chaponel, âgé de 24 ans; deuxième vainqueur George Bacquet, âgé de 27 ans.

**DIRECTOIRE EXECUTIF.**

Nous regrettons que le discours prononcé au Champ de Mars, par le citoyen Treillard, comme président du directoire, nous soit arrivé trop tard, pour que nous puissions l'imprimer en entier. Il respire quelque chose d'antique & de solennel, & est écrit avec cette dignité & cette sévérité de style qui doivent caractériser tout ce qui sort de la bouche des premiers magistrats d'une immense nation. Treillard retrace rapidement les événements éternellement mémorables à travers lesquels une vieille monarchie s'est tout-à-coup changée en une république victorieuse de tous ses ennemis, moins un. Il montre, avec un juste orgueil, à la partie du peuple qui l'écoute, la longue chaîne de nos triomphes & des prodiges de la révolution. Il fixe aussi, mais pour lui annoncer son avenir, le dernier ennemi, ou du moins l'instigateur des derniers ennemis qui nous restent :

« Que les amis de la servitude, s'écrie-t-il, comptent avec complaisance quelques instans où la victoire a paru s'éloigner de nos drapeaux, comme si le plus grand courage ne pouvoit pas être trahi par la fortune; comme si le destin réservoir à quelque nation privilégiée, un bonheur sans mélange. Plus clairvoyant & plus juste, l'ennemi ne verra dans un succès passager dû à la supériorité du nombre, payé du plus pur de son sang; l'ennemi, dis-je, ne verra pour lui dans ce succès que le présage d'un grand désastre. Il n'appartient qu'à des esclaves de se laisser abattre par l'infortune: l'homme libre s'élève & s'agrandit par les revers. Héros, qui avez péri aux champs de l'honneur, plus illustres par votre trépas que l'ennemi par son triomphe, vous n'avez pu vaincre, mais vous n'avez su mourir. Vous avez acquitté votre dette envers la patrie, la patrie acquittera la sienne envers vous. Nous n'arroserons pas vos cendres de larmes stériles ;

mais sur cet autel, dépositaire de la foi des promesses, par vos mânes glorieux & sacrés, au nom de la patrie, nous jurons que votre mort sera vengée.

« Mais écartons des souvenirs douloureux ! Si le passé fut obscurci de quelques nuages, combien il s'embellit des couleurs de l'avenir.

« Quelle soit éternelle comme la république, cette constitution qui lui donne le mouvement & la vie; faisons une garde sévère autour de ce dépôt inviolable; c'est la colonne qui soutient l'édifice; périsse le traître ou l'insensé qui voudroit en détacher une seule pierre ! Que toutes nos affections se concentrent autour de ce pacte fondamental & sacré; que tous nos efforts se réunissent pour le maintien de l'ordre, sans lequel il n'y a plus de liberté, & puissent toutes les voix se confondre dans le cri si cher aux Français, si terrible à leurs ennemis. *Vive la république !* »

Signé, TREILLARD, président.

**CORPS LEGISLATIF.**

**CONSEIL DES CINQ CENTS.**

Présidence du citoyen JOURDAN.

Suite de la séance du 2 vendémiaire.

Chabert prend la parole après le message du directoire exécutif; il dit: Encore une fois la patrie a besoin du secours de ses enfans; elle s'accomplira, l'heureuse destinée des peuples qui veulent être libres. Que la loi sur la conscription militaire reçoive sur-le-champ son exécution. Machiavélique gouvernement anglais, tu vas recevoir le prix de tes perfidies! Je demande que le message soit renvoyé à une commission qui fera son rapport dans deux jours.

Duviquet. — Justement indigné des tergiversations, mais suspendant encore la foudre de la vengeance, le directoire vient vous demander des forces nouvelles. Au seul cri de la patrie menacée, tous ses enfans voleront encore à de nouvelles victoires. Il est aisé de prouver quel sera le résultat de cette lutte nouvelle. Que les conseillers des rois profitent des derniers momens de l'indulgence. Je demande que le message soit renvoyé à une commission de sept membres.

Lecoingte-Puyraveaux parle dans le même sens, & laisse éclater son indignation contre ce roi qu'on avoit bien voulu consentir à laisser régner, & qui a poussé la perfidie jusqu'à recevoir l'Anglais dans ses ports. Il ose, a-t-il ajouté, exhorter ses sujets à la guerre! Il dit que lui-même se placera à la tête de ses enfans! il parle d'une conscription militaire! Quel mot a-t-il prononcé? Je suis agité d'un pressentiment: si jamais un roi ose conscrire, il sera perdu. Je demande que vous décrétiez sur-le-champ que le directoire est autorisé à mettre en activité les 200 mille hommes qu'il demande.

Jourdan appuie la demande de Lecoingte, mais il veut que ces 200 mille hommes soient pris dans la première classe conformément à la loi, & non dans les cinq classes comme l'a demandé le directoire. Ce mode lui paroît tout-à-la-fois susceptible d'une exécution plus facile & plus prompte.

Cette proposition est appuyée par Delbrel, qui ajoute que la première classe fournira à elle seule les 200 mille hommes.

Le conseil arrête la levée des 200 mille hommes, & adopte la proposition de Jourdan.

Sonthouax présente un projet de résolution portant que

toutes les loix faites jusqu'à ce jour par les assemblées nationales sur les domaines engagés, ne sont point applicables aux concessions de terrain faites dans les colonies des deux Indes. — Impression & ajournement.

Villers donne une seconde lecture de la résolution relative au droit de patente.

Un des articles de cette résolution portoit qu'aucun citoyen ne pourroit faire aucun acte relatif à sa profession, sans mentionner en tête de l'acte qu'il est patenté, sous peine de nullité. Cette peine a paru beaucoup trop rigoureuse à Thiessé; il la trouve injuste & demande que le système des amendes soit substitué dans la résolution à celui des nullités.

Le conseil charge la commission de substituer dans son projet le système des amendes à celui de la nullité.

On ordonne ensuite l'impression & l'ajournement d'un projet présenté par Thiessé sur la répartition de la contribution foncière de l'an 7.

Malès demande à être entendu le 4 pour faire un rapport sur l'assiette & le recouvrement de la contribution foncière de l'an 7. — Arrêté.

Bailleul donne lecture de plusieurs articles sur le tabac. — Impression & ajournement.

*Séance du 3 vendémiaire.*

Leclerc (de Maine & Loire) a la parole pour une motion d'ordre: Depuis long-tems, dit-il, j'aurois communiqué au conseil les vœux dont je me suis occupé sur l'embellissement des fêtes nationales, si je n'avois été arrêté par la pénurie du trésor public. Mais des décorations de théâtres doivent-elles toujours tenir la place de la réalité; des provisoires dispendieux doivent-ils consumer des sommes immenses qui suffiroient pour élever des monumens durables? Sommes-nous moins grands que les descendans des Tarquins? Les Romains eurent leurs cirques & leurs amphithéâtres. Ne conviendrait-il pas enfin que la capitale donnât l'exemple des institutions républicaines, & commençât par élever au milieu du Champ de Mars un cirque pour servir à nos fêtes publiques, & procurer au peuple la facilité d'y prendre part sans être incommodé par la fatigue qu'occasionne le talus sur lequel il est obligé de se tenir debout. Je demande le renvoi de ma proposition à la commission des institutions républicaines. — Adopté.

Jourdan (de la Haute-Vienne) monte à la tribune pour présenter la rédaction définitive du projet de loi relatif à la levée des 200 mille hommes de la première classe de la conscription. Voici le texte du projet de loi.

Le conseil des cinq cents considérant qu'il importe d'assurer la défense de la patrie par des moyens dignes de la grandeur du peuple français, déclare qu'il y a urgence & prend la résolution suivante.

Art. 1<sup>er</sup>. Deux cents mille défenseurs conscrits sont mis en activité de service.

II. Les français qui, au premier vendémiaire présent, ont atteint leur vingtième année, & qui font partie de la première classe de la conscription militaire, sont appelés à l'armée active, & sont tenus de se rendre aux corps qui leur seront désignés en vertu des ordres du directoire.

III. Dans le cas, où le nombre des défenseurs conscrits de la première classe ne s'éleveroit pas à 200 mille hommes, il appellera les défenseurs conscrits les plus jeunes de la seconde classe, de la manière qui lui paroîtra la plus convenable.

IV. Le directoire exécutif fera connaître incessamment au corps législatif le nombre des défenseurs conscrits de la première classe, qui auront rejoint leurs drapeaux.

V. Les articles 54 & 55 de la loi du 19 fructidor dernier, sur la conscription militaire, sont applicables, à dater du premier vendémiaire prochain; à tous les français appelés par la présente loi.

VI. Les administrations municipales & centrales enverront au ministre de la guerre le tableau de tous les défenseurs conscrits qui n'auroient pas rejoint leurs drapeaux. Ce tableau sera imprimé & affiché dans toute la république.

Le conseil adopte le projet; & après avoir entendu la seconde lecture, il arrête qu'il sera sur-le-champ envoyé à la sanction.

Scherlock propose un article additionnel pour mettre à couvert les droits des défenseurs conscrits. Plusieurs peuvent être à la tête de manufactures ou associés à un commerce, &c. L'orateur demande que par cet article il soit déclaré que leur absence ne préjudicie rien à leurs droits. — Renvoyé à la commission.

Sur la proposition de Talot, le conseil charge une commission de sept membres de lui présenter une adresse au peuple français sur la nouvelle levée.

Il s'occupe ensuite du projet sur les dépenses du ministère de l'intérieur.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DECOMBEROUSSE.

*Séance du 3 vendémiaire.*

Sur la proposition de Moreau (de l'Yonne), le conseil arrête que la commission des inspecteurs de la salle prendra des renseignemens sur la situation de la famille du citoyen qui a péri en travaillant aux illuminations du palais national des anciens, afin de pouvoir déterminer le montant des secours à lui accorder.

Le conseil reprend & ajourne de nouveau la discussion du 27 thermidor, relative aux domaines engagés.

Il reçoit & approuve de suite la résolution d'aujourd'hui, qui appelle 200 mille conscrits à l'armée active.

*Bourse du 3 vendémiaire.*

Rente viagère, 18 f. 50 c. — Rente provis. 19 fr. 50 c. — Tiers consol., 18 fr. 75 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 2 f. 28 c. — Bons  $\frac{1}{2}$ , 2 fr. 25 c. — Bons  $\frac{1}{4}$ , 44 fr. — Le reste du cours est le même qu'hier.

Mémoires sur l'Égypte, considérée comme possession agricole, commerçante, militaire & politique. Prix, 75 cent. & 90 par la poste. À Paris, chez Desenne, libraire, palais Egalité, n<sup>o</sup>. 1 & 2.

Ces mémoires qui sont extraits d'un ouvrage soumis au gouvernement en 1785, démontrent les avantages importants & durables que la possession de l'Égypte procureroit à la France: on y répond d'une manière victorieuse aux diverses objections que l'on peut faire contre cette entreprise, & ce que nous connoissons déjà de cette glorieuse expédition prouve que les vœux de l'auteur étoient exactes.

A. FRANÇOIS.